MURDER AND MANSLAUGHTER.

Priver une créature humaine de la vie, c'est se rendre coupable d'homicide. Si l'on excepte les crimes, qui offensent le Créateur même, l'homicide est le plus grave attentat, que l'on puisse commettre, puisqu'il s'attaque à son œuvre la plus sublime, à la vie dont il est le seul maître et dispensateur. Chez presque tous les peuples, ce crime a été puni des plus terribles châtiments. "Grand méfès est d'autrui mettre à mort, dit Beaumanoir, et doit être la justice aspre et crueuls." Aussi, on applique généralement au meurtrier la peine du talion. "Car la terre ne peut être lavée du sang, qui y a été répandu que par le sang de celui qui l'a versé." Lois de Moise.

Les circonstances, qui accompagnent ce crime lui impriment des degrés différents de criminalité. Aussi, les auteurs enseignent (Blackstone, 5e vol., p. 510) que l'homicide est ou justifiable, ou excusable ou félonieux. L'homicide est justifiable, lorsqu'il est perpétré en exécution de la loi qui l'ordonne. Mais l'homicide est excusable par une concession à la fragilité de la nature humaine, car cette dénomination même, suppose en celui qui en est l'auteur, une transgression si légère, cependant, que la loi n'en fait pas un crime. Dans cette catégorie, on comprend l'homicide *per infortunium* et l'homicide se *defendendo*.

Il n'y a ni crime, ni délit sans dol ou mauvaise intention, "pena sine fraude esse non potest." Aussi, nulle action ne peut être punie, lorsqu'elle n'est pas le résultat d'une volonté libre et intelligente de violer la loi. La moralité des actes et leur imputabilité sont fondées sur l'intelligence, qui sait discerner, et la liberté, qui permet de faire ou de ne pas faire.

Il y a cependant exception pour les accidents, qui résultent d'une maladresse grossière et d'une négligence coupable, suivant l'axiome. "Culpa lata dolo aequiparatur."

C'est pourquoi "nul châtiment, dit la sec. 7, chap. 21, 32 et 33 Vict., n'est encouru par une personne, qui en tue une autre, par accident, ou à son corps défendant, ou de toute autre manière que ce soit, sans félonie.